

EVALUATION S.S.I.A.P. 1

EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite	QCM de 20 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples)	30 min	Epreuve notée sur 20 Une note inférieure à 12 est éliminatoire	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Pratique	Réalisation d'une ronde avec des anomalies, dans un délai raisonnable, et découverte d'un sinistre. Des questions du jury compléteront la ronde. A l'issue, le candidat renseignera une main courante sur l'une des anomalies constatées	15 min	Epreuve évaluée apte/inapte	L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation.
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> - Le jury ne pourra se diviser - Seuls 15 candidats pourront être présentés à un même examen 			
Certification	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat sera certifié s'il obtient la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. - Le candidat conserve la jouissance de chaque épreuve validée seule, pendant un an. Il peut ne repasser que l'épreuve à laquelle il a échoué, sans suivre de nouveau la formation. 			

ANNEXE IX à l'arrêté du 2 mai 2005

EVALUATION S.S.I.A.P. 2

EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite	QCM de 20 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples)	30 min	Epreuve notée sur 20 Une note inférieure à 12 est éliminatoire	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Orale	Animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie avec un temps de préparation de 15 min. Il pourra utiliser tous les supports existants qui devront être mis à sa disposition (tableau blanc ou papier, retro projection, vidéo projection).	15 min	Epreuve évaluée apte / inapte	Le jury devra principalement évaluer la pertinence technique des propos de la séquence pédagogique. L'aptitude à la pédagogie ne doit pas être le critère d'élimination. L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation
Pratique	Exercice de gestion du PC en situation de crise (SSI de catégorie A en fonction). L'épreuve devra intégrer une dégradation du contexte avec au moins trois incidents ou anomalie. Le candidat remettra au jury sa main courante à la fin de l'épreuve.	20 min	Epreuve évaluée apte / inapte	

Remarques	<ul style="list-style-type: none"> - Les épreuves orale et pratique ne pourront pas se dérouler en simultané - Le jury ne pourra se diviser - Chaque candidat réalisera l'ensemble des épreuves quelles que soient les notes obtenues - Seuls 15 candidats pourront se présenter à un même examen
------------------	---

Certification	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat sera certifié s'il obtient la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orale et pratique. - Le candidat conserve la jouissance de chaque épreuve validée seule, pendant un an. Il ne peut repasser que la (ou les) épreuve(s) auxquelles il a échoué sans suivre de nouveau la formation.
----------------------	---

EVALUATION S.S.I.A.P. 3

EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite 1	QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples)	1 h 00	Epreuve notée sur 20 Une note inférieure à 8 est éliminatoire	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Ecrite 2	Réalisation d'une étude de plans d'un établissement de 1ère catégorie avec plusieurs activités. Le rendu portera sur : . la description ; . le classement ; . le calcul des dégagements; plus une question choisie parmi ces trois thèmes : . l'implantation de l'établissement ; . l'isolement des locaux à risques. . les moyens de secours .	2 h 00	Epreuve notée sur 20 Une note inférieure à 8 est éliminatoire	Les dossiers d'étude de plan seront proposés par le président du jury. Les copies devront faire l'objet d'une correction sous le contrôle du président du jury. L'épreuve se déroulera avec documents.
Orale	Les membres du jury interrogent le candidat sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité.	15 mn 00	Epreuve évaluée apte/inapte	L'épreuve se déroulera avec documents. Le jury devra pouvoir apprécier la capacité à utiliser les différentes réglementations.
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> - Les examinateurs de l'épreuve orale seront deux chefs de service de sécurité en fonction. - Le président du jury pourra soit confier la correction des copies du rapport à un officier préventionniste recyclé ou les corriger en simultané au déroulement de l'épreuve orale. - Chaque candidat réalisera l'ensemble des épreuves quelles que soient les notes obtenues - Le président du jury pourra désigner une personne chargée de surveiller les épreuves écrites. - Seuls 12 candidats pourront se présenter à un même examen. - L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation. 			
Certification	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat sera certifié s'il obtient une moyenne de 12 sur 20 aux épreuves écrites et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. - Le candidat conserve la jouissance de chaque épreuve validée seule, pendant un an. Il ne peut repasser que la (ou les) épreuve(s) auxquelles il a obtenu une note comprise entre 8 et 12, sans suivre une nouvelle formation. - Le candidat devra obtenir une note supérieure à 12, quelle que soit la moyenne obtenue auparavant, à (ou aux) l'épreuve(s) repassées. - Toute note inférieure à 8, à la première présentation, est éliminatoire quelle que soit la moyenne obtenue. 			

DOCUMENT OFFICIEL NON MODIFIE
ORIGINE : MINISTERE DE L'INTERIEUR (J.O du 26 mai 2005)
FORMAT PDF PAR : ProFire

TELECHARGE SUR : WWW.SSIAP.COM – Site de prévention et de lutte contre l'incendie.